



Besoin de votre aide pour l'enlèvement d'un enfant

Par **berty_old**, le **30/10/2007** à **16:59**

j'ai une amie qui à eu un enfant avec un monsieur mais il n'ont jamais été marié et n'ont jamais habité sous un même toit. Sans l'autorisation de mon amie ce monsieur a pris l'enfant de force et n'accepte même pas que celle-ci lui rende visite. J'aimerais savoir s'il à le droit de le faire et que peut faire mon amie actuellement pour pouvoir recuper l'enfant où avoir aumoins la possibilité de lui rendre visite.l'enfant à 6ans et es scolarisé. les deux personnes ne vivent pas dans la même ville. elle a aussi rencontré les membres de la famille de ce monsieur mais il n'ont pas réagis.
je vous remercie d'avance

Par **Upsilon**, le **30/10/2007** à **18:43**

Bonjour !

Savez vous si l'enfant a été reconnu par le pere ?

Dans tous les cas, ce monsieur n'a ABSOLUMENT pas le droit de retirer son enfant de sa mere.

S'il veut la garde, il peut toujours la demander en justice, mais en aucun cas sa mere ne sera privé de TOUT droit de visite...

C'est une situation totalement invraisemblable, appelez la police et engagez des procédures pour voir la garde confiée à la maman.

Si ce monsieur n'a pas reconnu l'enfant, il n'a AUCUN droit sur lui sauf à établir sa filiation par la suite...

Cordialement,

Upsilon.